

Participants

NOM	FONCTION	STRUCTURE
Christophe Deschamps	Directeur de la plate-forme représentant du Préfet de région	Plateforme régionale d'appui interministériel à la GRH SGAR Préfecture de région
Jacqueline Maréchal	Conseillère action sociale et environnement professionnel	Plateforme régionale d'appui interministériel à la GRH Préfecture de région
Béatrice Lagarrigue	DIH Midi-Pyrénées	FIPHFP
Yan Genonet	Secrétariat général	Directe
Jean Dutoya	Chef de projet, chargé de la coordination du PACTE	Amnyos
Adeline Depardon	Consultante, en charge du PACTE Midi-Pyrénées	Amnyos
Marie Chenal	Expert maintien	Eneis
Maya Moulai	Consultante maintien	Eneis

Excusés

- Christophe Ledent, Chef du service accès à l'emploi, Directe
- Claudine Giletta, Chargée de mission PRITH, Directe

Conclusions

1. La composition et le rôle des instances du PACTE Midi-Pyrénées est définie ..	2
2. Le lancement du PACTE est organisé	4
2.1 Précisions sur l'articulation PACTE / PRITH	4
2.2 Priorisation et planification des actions	5
2.2.1 L'information sur le PACTE	5
2.2.2 Le déploiement de l'enquête employeurs	5
2.2.3 Les documents de référence à réunir à court terme	5
3. Récapitulatif des prochaines réunions.....	6
4. Récapitulatif des tâches à réaliser à court terme	7
5. Rappel de la vue d'ensemble sur 2014	8

1. La composition et le rôle des instances du PACTE Midi-Pyrénées est définie

Concernant les instances de pilotage du PACTE Midi-Pyrénées, plusieurs précisions sont faites :

1. Le **comité de pilotage** est :

- **Présidé par le Préfet** (SGAR adjoint ou en son absence le directeur de la Plate-forme RH).
- **Volontairement restreint** à la Plate-forme RH, au FIPHFP (qui a désigné le DIH pour le représenter dans le cadre d'une lettre de mission du Directeur de l'établissement public adressée au Préfet de Région) et à la Direccte (en lien avec les questions d'emploi / PRITH). Le comité d'employeurs permettra d'associer les autres parties prenantes du PACTE à la prise de décision.

2. Le **comité local** est réuni régulièrement par le FIPHFP :

- Un **point sur les avancées** du PACTE est réalisé à chaque comité.
- L'AMO interviendra **une fois par an** pour présenter le bilan.
- Le prochain comité local se réunira **le 25 mars** (l'AMO peut éventuellement intervenir pour ce premier comité local depuis le lancement du Pacte).

3. Le **comité d'employeurs** :

- doit être réuni pour la première fois avant le 30 mars 2014.
 - est composé des institutions suivantes :
 - o La Préfecture de Région, les préfectures de département
 - o Le Rectorat
 - o L'ARS
 - o La Direction régionale des Finances publiques, les DDFIP
 - o Le Ministère de la Justice en région
 - o Le FIPHFP
 - o Le Conseil régional
 - o Les 8 Conseils généraux
 - o Le CNFPT
 - o Les 8 Centres de gestion de la FPT
 - o La Fédération hospitalière régionale
 - o L'ANFH
- D'autres institutions pourront être mobilisées dans un second temps (des universités par exemple).
- Est réuni selon deux modalités :
 - o **Une configuration technique avec les responsables des ressources humaines**, permettant de travailler sur la remontée des besoins, des cas de figure, des difficultés rencontrées... Le courrier d'invitation, adressé à l'exécutif pour les collectivités territoriales et par voie hiérarchique pour les fonctions publiques hospitalière et Etat, précisera alors que le responsable

des ressources humaines est particulièrement attendu dans cette réunion. La première réunion du comité d'employeurs prendra cette forme (le 17 mars).

- **Une configuration politique**, pour laquelle ce sont les décideurs qui seront présents. Elle permettra de faire remonter les attentes auprès du PACTE, de donner un avis sur les principales décisions du PACTE.

4. Le réseau des correspondants handicap :

- regroupe dans les trois fonctions publiques, l'ensemble des correspondants handicap présents sur le territoire.
- sera l'objet d'une série de communications / informations / sensibilisation tout au long de l'animation du PACTE.
- une représentation de ce réseau sera identifiée et réunie dans le cadre de réunions opérationnelles (ayant pour objectif par exemple de travailler sur le questionnaire employeurs). Une 30aine de correspondants seront identifiés à partir de :
 - la liste des correspondants handicap inter-fonction publique du réseau animé par la Plateforme RH,
 - la liste des employeurs sous convention ou à potentiel de convention du FIPHFP.
- La prochaine réunion des correspondants handicap aura lieu le 28 février.
- Dans un second temps (2^{ème} semestre), les réunions du réseau pourront être locales (2 réunions territoriales) et le nombre de correspondants conviés augmenté.

5. **La réunion thématique.** Deux réunions thématiques sont prévues la première année. La réunion nationale organisée par le FIPHFP le 27 février devra permettre de préciser le contenu de la première (qui doit avoir lieu durant le 1^{er} semestre).

2.2 Priorisation et planification des actions

2.2.1 *L'information sur le PACTE*

Un point d'information doit être réalisé à destination de tous les employeurs sur le lancement du PACTE. L'AMO doit réaliser une présentation du PACTE, en prenant appui sur le communiqué de presse national du FIPHFP (afin de garder la sémantique) et qui aura pour objectif de présenter :

- les objectifs du PACTE,
- les instances,
- le calendrier retenu (principales dates identifiées).

Cette communication pourra être ensuite diffusée par le biais des outils :

- **De la Préfecture :**
 - o lettre d'information Passerelle d'Avenir à destination des correspondants « fonction publique d'Etat » (un numéro à paraître fin février).
 - o L'espace en ligne de la Plateforme RH ouverte à tous les correspondants handicap du réseau (intégrant des acteurs des 3 fonctions publiques).
- **Des centres de gestion.** Le contenu de la communication leur sera proposé pour être intégré à leurs propres outils de communication.
- **De la FHR.**
- **Et auprès du réseau propre au PACTE** (correspondants handicap, comité d'employeurs...).

La création d'un espace collaboratif propre au PACTE est prévue. Il s'agira d'identifier quel en est le contenu et quels acteurs y ont accès. Un lien avec la Plate-forme RH est prévu.

2.2.2 *Le déploiement de l'enquête employeurs*

Plusieurs réunions doivent permettre d'alimenter et de finaliser le questionnaire :

- La réunion des correspondants handicap du 28 février.
- Le comité d'employeurs « technique » qui aura lieu le 17 mars.

Le questionnaire sera ensuite diffusé à partir de la mi-avril pour une période a minima d'un mois. Suivant la mobilisation sur ce questionnaire (qui peut être impactée par la période de vacances suivie d'une période de ponts) l'enquête pourra être prolongée.

Les résultats de l'enquête devraient pouvoir être présentés lors du comité d'employeurs « politique » prévu pour la fin juin / début juillet. Au regard de la durée de l'enquête, ce comité d'employeurs pourra être décalé au mois de septembre. Il sera nécessairement précédé d'un comité de pilotage du PACTE.

2.2.3 *Les documents de référence à réunir à court terme*

- Les rapports annuels des comités locaux (disponibles sur le site du FIPHFP).
- Les derniers comptes-rendus des réunions des correspondants handicap du réseau de la Plateforme RH (disponibles sur le site internet de la Plate-forme).

3. Récapitulatif des prochaines réunions

Nom de l'instance	Date de la réunion	Lieu	Objet de la réunion
Réunion des correspondants handicap	28 février 2014 14h	Salle des Gardes Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le PACTE • Recueil des ressources existantes sur la situation de l'emploi des TH en secteur public en Midi Pyrénées • Avis sur : <ul style="list-style-type: none"> – La composition du RCH – L'enquête employeurs (finalités, calendrier) – Besoin prioritaire et/ ou d'actualité susceptible d'intégrer la réunion thématique – Les prochaines actions d'information – communication
Comité de pilotage du PACTE	11 Mars 2014 9h30 / 12h	Salle Comminges Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur les avancées (réseau correspondants, enquête...). • Préparation du comité d'employeurs technique prévu la semaine suivante.
Réunion du comité d'employeurs technique	Le 17 mars 2014 9h30 / 12h30	salle BIDOU (100 personnes) Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du PACTE. • Présentation de l'instance « comité employeurs ». • Travail sur le questionnaire d'enquête.
<i>Comité local</i>	<i>25 mars 2014 horaire à définir</i>	<i>Salle des Gardes Préfecture</i>	<i>ODJ défini par FIPHFP</i>
Comité de pilotage du PACTE	Courant juin 2014 ou fin août <u>selon le calendrier de l'enquête</u>		Présentation des principales avancées Présentation des résultats de l'enquête employeurs Préparation du comité d'employeurs politique
Comité d'employeurs politique	Début juillet 2014 ou septembre <u>selon le calendrier d'enquête</u>	Salle Bidou à réserver	Présentation du PACTE. Remontée des principales attentes des décideurs / des principales orientations prises en interne. Présentation des résultats de l'enquête employeurs.

4. Récapitulatif des tâches à réaliser à court terme

Objectif	AMO	Plateforme	DIH
Lancement de la réunion des correspondants handicap	<p>Composition de la liste des correspondants du réseau dans son intégralité.</p> <p>Composition de la liste des personnes invitées à la première réunion.</p> <p>Proposition de mail d'invitation.</p> <p>Avant le 28 janvier.</p> <p>Envoi du mail d'invitation.</p> <p>Avant le 30 Janvier.</p>	<p>Validation du mail.</p> <p>Avant le 30 Janvier.</p>	<p>Validation du mail.</p> <p>Avant le 30 Janvier.</p>
Organisation du premier comité d'employeurs	<p>Proposition d'un projet de courrier à destination des employeurs.</p> <p>Avant le 28 janvier.</p>	<p>Réalisation d'un listing des interlocuteurs politiques et techniques de chaque institution.</p> <p>Validation du courrier et signature.</p> <p>Envoi des invitations (courrier et mail).</p> <p>Avant le 7 février.</p>	<p>Validation du courrier et signature.</p> <p>Avant le 7 février.</p>
Communication sur le lancement du PACTE	<p>Réalisation d'un 2 pages présentant le PACTE Midi-Pyrénées.</p> <p>Identification des moyens de communication des autres acteurs (CDG, FHR...), et des conditions de diffusion d'une présentation du PACTE.</p> <p>Identification de tous les moyens de communication utilisables (réseau des CH, réseau du comité d'employeurs directement...).</p> <p>Note avant mi-février.</p>	<p>Transmission des coordonnées des interlocuteurs CDG et FHR au cabinet pour prise de contact. Avant le 30 janvier.</p> <p>Validation du contenu de la communication.</p> <p>Co-signature de la demande officielle auprès des partenaires d'intégrer le contenu de la communication (si nécessaire).</p> <p>Intégration dans les outils de communication Préfecture (plateforme, lettre d'information, réseau CH...) de la communication.</p> <p>Avant fin février.</p>	<p>Validation du contenu de la communication.</p> <p>Co-signature de la demande officielle auprès des partenaires d'intégrer le contenu de la communication (si nécessaire).</p> <p>Intégration dans les différents modes de diffusion du FIPHFP.</p> <p>Avant fin février.</p>
Premières analyses à réaliser	<p>En vue du travail sur le questionnaire employeur, travail de recensement de toutes les données disponibles au niveau régional et national.</p>		

